



Rachat entreprise individuelle

Par Carobel

Bonjour

J'ai racheter une savonnerie le 15 janvier (paiment intégrale)

Mais depuis la personne ne me donne pas les code d'accès internet et continue de vendre.

Sur les mail envoyé et accord entre nous il est marqué arrêt activité au 31 décembre. Acompte de 10% de montant versé mi décembre.

A qui revient le CA réalisé depuis le 31 décembre ou le 15 janvier?

2 ème question une de ces clientes à versé un acompte pour la réalisation des produits cosmétiques 30% versé en décembre 2024 la commande c'est moi qui doit la faire. Car elle n'a pas fait réalisé la commande. C'est à qui de la réalisé? Ou dois-je demander l'acompte à la personne à qui je rachete ou dois-je refaire payer l'acompte à la cliente?

Combien de temps après le paiment de l'entreprise à telle pour me fournir tout les documents légal de l'entreprise?

Merci Caroline bel